



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-33**

Séance publique du

28 avril 2014

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : A013-211300017-20140428-44567-DE-1-1_0 |
| Date de signature : |
| Date de réception : mardi 29 avril 2014 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE ET DES ECOLES PRIVEES DU 1ER DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Le. 28 avril 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/04/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, M. Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Coralie JAUSSAUD, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Françoise TERME à Mme Danielle SANTAMARIA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire :

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique
de la Ville
Direction Coordinatrice de l'Education

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2014

Nomenclature : 5.3

Designation de représentants

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE ET DES ECOLES PRIVEES DU 1ER DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En application des dispositions code de l'éducation – livre IV – titre II – chapitre 1er, articles R421-14 et R421-16 relatifs aux établissements publics locaux d'enseignement, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses membres pour siéger au sein des Conseils d'Administration des collèges et des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels.

Etablissements de – de 600 élèves

| | |
|---|----------------|
| Collège CAMPRA | 1 représentant |
| Collège JAS DE BOUFFAN | 1 représentant |
| Collège des PRECHEURS | 1 représentant |
| Lycée d'Enseignement Professionnel GAMBETTA | 1 représentant |
| Lycée d'Enseignement Professionnel ZOLA | 1 représentant |
| Lycée d'Enseignement Professionnel VAUVENARGUES | 1 représentant |

Etablissements de + de 600 élèves

| | |
|--------------------------|-----------------|
| Collège ARC DE MEYRAN | 2 représentants |
| Collège CHATEAU DOUBLE | 2 représentants |
| Collège MIGNET | 2 représentants |
| Collège ROCHER DU DRAGON | 2 représentants |
| Collège ST EUTROPE | 2 représentants |
| Lycée Paul CEZANNE | 2 représentants |
| Lycée Georges DUBY | 2 représentants |
| Lycée Emile ZOLA | 2 représentants |
| Lycée VAUVENARGUES | 2 représentants |

Par ailleurs, concernant les écoles privées sous contrat d'association, conformément aux dispositions de l'article L 442-8 du code de l'éducation, il convient de désigner un représentant de la commune qui participera aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget.

Ecoles privées sous contrat d'association

| | |
|--|----------------|
| Ecole Sainte Geneviève - Quartier Saint Mitre | 1 représentant |
| Ecole La Nativité- La Beauvalle | 1 représentant |
| Ecole St Joseph – Cours Saint Louis | 1 représentant |
| Ecole du Sacré-Cœur – Avenue des Ecoles Militaires | 1 représentant |
| Ecole Ste Bernadette – Les Milles | 1 représentant |
| Ecole Ste Catherine – rue Mignet | 1 représentant |
| Ecole Jeanne d'Arc – Boulevard Carnot | 1 représentant |
| Ecole Saint François d'Assise – Luynes | 1 représentant |
| Ecole Juive – rue de Jérusalem | 1 représentant |

Selon les dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le maire.

Compte tenu de ces indications, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation
- **PROCEDER** à la désignation, dans les conditions précitées :

- des représentants de la collectivité devant siéger au sein des conseils d'administration des collèges et des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels désignés dans le présent rapport
- des représentants de la collectivité au sein des conseils des écoles privées sous contrat d'association désignées dans le présent rapport.

DL.2014-33 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES
CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE ET DES ECOLES PRIVEES DU 1ER DEGRE SOUS
CONTRAT D'ASSOCIATION-

ONT ETE DESIGNES :

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 29/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Rapport N°: 02.32

- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ ET DES ÉCOLES PRIVÉES DU 1^{ER} DEGRÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

ONT ETE DESIGNES

| ETABLISSEMENTS DE - de 600 ELEVES (1 représentant par établissement) | Proposition |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Collège CAMPRA - Collège du JAS DE BOUPFAN - Collège des PRECHEURS - Lycée d'Enseignement Professionnel GAMBETTA - Lycée d'Enseignement Professionnel ZOLA - Lycée d'Enseignement Professionnel VAUVENARGUES | <p>Christian ROLANDO Claude MAINA Catherine SILVESTRE Muriel HERNANDEZ Eric CHEVALIER Sylvaine DI CARO</p> |
| <p>ETABLISSEMENTS DE + DE 600 ELEVES (2 représentants par établissement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collège ARC DE MEYRAN - Collège CHATEAU DOUBLE - Collège MIGNET - Collège ROCHER DU DRAGON - Collège SAINT EUTROPE - Lycée Paul CEZANNE - Lycée Georges DUBY - Lycée Emile ZOLA - Lycée VAUVENARGUES | <p>Eric CHEVALIER – Gilles DONATINI Françoise TERME – Claude MAINA Irène MALAUZAT – Danielle SANTAMARIA Irène MALAUZAT – Liliane PIERRON Stéphane PAOLI – Abbassia BACHI Jacques BOUDON – Stéphane PAOLI Danièle BRUNET - Laurent DILLINGER Abbassia BACHI – Eric CHEVALIER Irène MALAUZAT – Jacques BOUDON</p> |
| <p>ECOLEES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION (1 représentant par établissement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole SAINTE GENEVIEVE - Ecole LA NATIVITE - Ecole SAINT JOSEPH - Ecole SACRE CŒUR - Ecole SAINT FRANÇOIS D'ASSISE - Ecole SAINTE BERNADETTE - Ecole SAINTE CATHERINE - Ecole JEANNE D'ARC - Ecole Juive | <p>Françoise TERME Eric CHEVALIER Jean-Christophe GROSSI Muriel HERNANDEZ Laurent DILLINGER Eric DONATINI Karima ZERKANI Irène MALAUZAT Michael ZAZOUN</p> |